



LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE DE LA MÉGARÉGION PARISIENNE

Des établissements de plus en plus différenciés

Thiard Philippe

Université Paris-Est Créteil
EA 7374, Lab'Urba

DOI : <https://doi.org/10.48390/r5sc-hn94>

URL : <https://atlas-paris-mega-region.univ-rouen.fr/node/109>

Pour citer cette fiche :

Thiard Philippe, 2021. Le système universitaire de la mégarégion parisienne. Des établissements de plus en plus différenciés. In *Atlas collaboratif de la mégarégion parisienne* [en ligne]. Rouen : UMR CNRS 6266 IDEES, Université de Rouen Normandie. URL : <https://atlas-paris-mega-region.univ-rouen.fr/node/109>

Distribution électronique Atlas de la mégarégion parisienne.
© UMR CNRS 6266 IDEES, Université de Rouen-Normandie

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE DE LA MÉGARÉGION PARISIENNE

Des établissements de plus en plus différenciés

Thiard Philippe

Le système universitaire de la mégarégion parisienne s'inscrit dans le territoire des nouvelles académies (Amiens, Reims, Orléans-Tours, Rouen, Créteil, Versailles) formées dans les années 1960 autour de Paris, dans le but de contenir, par création de nouvelles universités, les flux d'étudiants vers la capitale (Baron et Berroir, 2007). À l'exception de l'université de Caen, qui date de 1432, et bien sûr de la Sorbonne, toutes les universités de la mégarégion sont en effet des établissements jeunes et on peut renvoyer leur formation à 4 origines successives :

- De la fin des années 1960 au début des années 1970, cinq universités de plein exercice sont créées dans la couronne du Bassin parisien (Reims, Amiens, Rouen, Orléans, Tours) et seront ensuite complétées par celles du Mans et du Havre au tournant des années 1980 ;

- À la même époque, sont formés les nouveaux établissements de Paris et de sa banlieue, issus cette fois de l'éclatement de l'université de Paris dont les antennes, telles que la faculté des lettres de Nanterre ou la faculté des sciences d'Orsay par exemple, furent les premiers jalons préfigurateurs ;

- En 1972, a lieu la création de la première université technologique française à Compiègne, dans le cadre de la politique d'aménagement du Bassin parisien de la période gaullienne, ce modèle d'établissement ayant ensuite essaimé à Troyes en 1993 ;

- Au début des années 1990, le plan Universités 2000 conduit à la création des quatre universités des villes nouvelles¹, ainsi que d'antennes ou de départements d'IUT (instituts universitaires de technologie) dans les interstices du maillage initial (Aube, Eure-et-Loir, Cher,

Tableau 1

Indicateurs de caractérisation des étudiants inscrits en 2020 dans les formations universitaires des départements de la mégarégion de Paris via Parcoursup*														
Échelle verticale des valeurs	Etudiants inscrits	Pression (demandes hors désistements / capacités)	Taux de remplissage des formations (%)	% admis en phase complémentaire	% néo-bacheliers bourisiers	% néo-bacheliers bacs généraux	% néo-bacheliers bacs technologiques	% néo-bacheliers bacs professionnels	% effectif même académie	% effectif autre région**	% néo-bacheliers sans mention	% néo-bacheliers mention très-bien		
	Paris	31555	15,67	95,3	10,8	16,2	63,7	4,6	2,0	16,8	43,7	11,7	17,8	
Première couronne														
	Hauts-de-Seine	8456	16,15	99,1	6,6	16,7	58,4	8,9	1,8	38,5	38,8	16,5	5,3	
	Seine-Saint-Denis	10250	20,34	98,2	12,3	25,9	46,9	16,8	5,2	35,9	37,6	31,0	2,0	
	Val-de-Marne	7790	14,38	97,4	11,3	21,8	60,8	12,6	2,4	48,4	30,6	28,0	4,4	
Deuxième couronne														
	Seine-et-Marne	4587	13,82	100,1	4,1	18,2	65,6	14,8	1,7	61,5	24,9	23,2	6,1	
	Essonne	5653	19,19	97,7	5,2	16,7	65,4	11,6	1,8	56,1	27,4	26,7	6,8	
	Yvelines	3582	17,88	95,7	8,2	16,1	63,5	11,4	2,2	60,9	31,9	25,6	6,6	
	Val-d'Oise	4167	10,02	97,2	8,8	19,9	64,9	13,3	2,7	67,2	25,9	37,4	3,5	
Départements périmétraux														
	Loiret	4189	6,54	87,0	19,1	17,4	58,2	12,9	3,8	59,9	40,1	31,8	3,6	
	Indre-et-Loire	6759	9,78	99,3	9,8	16,6	66,0	8,9	2,6	63,6	36,4	20,9	11,8	
	Sarthe	2455	7,77	88,3	10,8	18,6	60,8	13,0	4,0	63,4	36,6	31,4	4,7	
	Calvados	7081	8,50	91,4	12,6	15,8	61,2	9,8	2,2	67,4	32,6	24,6	7,3	
	Seine-Maritime	10103	7,53	93,5	14,5	18,1	56,1	13,2	3,1	65,3	34,7	27,6	6,0	
	Somme	6678	8,62	98,1	6,5	19,3	61,1	14,4	2,7	67,7	32,3	28,0	7,9	
	Marne	5336	8,96	94,1	11,2	18,7	61,4	12,2	2,5	56,5	43,5	27,4	7,4	
	Aube	1544	8,10	93,6	24,6	19,9	45,9	21,2	5,2	45,0	55,0	31,0	3,0	
	Megarégion	124974	13,11	95,6	10,6	18,3	60,2	11,1	2,6	46,4	37,0	23,1	8,8	

* Ne figurent dans le tableau que les départements ayant plus de 1500 étudiants inscrits
 ** Le pourcentage autre région s'entend dans le cadre du périmètre des régions d'avant 2016

Sources : Parcoursup 2020, #dataESR © P. Thiard ; UMR CNRS 6266 IDEES - 2021 | Atlas Paris Mégarégion

Oise...).

Ce tissu universitaire formé de manière progressive, essentiellement suite à la loi Faure², est en grande partie une réponse aux cycles de massification de l'enseignement supérieur que la France a connus depuis une cinquantaine d'années. Et cette massification progressive continue de faire sentir ses effets au travers de la vocation particulière qu'ont les établissements universitaires – ainsi que leurs territoires d'implantation – dans l'accueil des étudiants de premier cycle.

C'est ce que montre en particulier le tableau 1 qui synthétise plusieurs indicateurs descriptifs des flux d'accès à l'enseignement supérieur, suite à la mise en place en 2017 de la plate-forme Parcoursup. Il en ressort tout d'abord un contraste entre l'Île-de-France et le reste de la mégarégion, celui-ci étant particulièrement perceptible dans la pression à l'entrée des formations et dans le taux de remplissage de ces dernières, moins élevés hors académies franciliennes³, à l'exception cependant des départements de la Somme et de l'Indre-et-Loire. Les niveaux de remplissage élevés du premier tiennent pour l'essentiel à une moindre propension à la mobilité de populations étudiantes d'origine plutôt modeste – ce que confirme le taux de boursiers. S'agissant du second, ce même indicateur est plutôt le signe d'une bonne adéquation entre offre et demande, ce que laisse également entrevoir une attractivité « extra-locale » plus élevée et un plus fort taux de bacs généraux.

En second lieu, on voit que Paris, petite couronne et grande couronne parisiennes impriment à la dynamique des flux certains de leurs marqueurs socio-économiques, comme en témoignent les plus forts taux de boursiers et de bacs technologiques ou professionnels à l'Est, en Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne – surtout pour les boursiers s'agissant de ce département –, mais aussi au Nord de la capitale, avec un profil de recrutement du Val-d'Oise très marqué par le caractère populaire des populations de l'Est de ce département.

Ensuite, les universités de villes nouvelles se distinguent plus particulièrement au sein du

système par le rôle prépondérant qu'elles jouent dans le captage des flux au sein de leur académie respective, l'endorecrutement y dépassant partout les 60 % avec un remplissage effectif dès la phase principale d'inscription, ce qui révèle le rôle essentiel de ces établissements dans l'accès à l'enseignement supérieur. Au contraire, les universités de petite couronne connaissent un brassage plus important avec des apports significatifs (de l'ordre de 25 %) d'étudiants en provenance d'autres académies de la Région, ce qui les soumet à une pression concurrentielle plus forte en premier cycle. De ce point de vue, les universités parisiennes se distinguent par un profil particulier d'attraction avec à la fois 44 % de leur effectif qui ne vient pas d'Île-de-France et seulement 17 % d'étudiants parisiens, signe du niveau élevé des apports en provenance des académies de Créteil et de Versailles, cet important brassage indiquant aussi une réelle sélectivité des formations, sélectivité confirmée par le taux de bacheliers avec mention (18 %).

Enfin, on pourra noter le profil de recrutement parfois très singulier de certains territoires universitaires interstitiels de la mégarégion : ainsi du département de l'Aube qui accueille à la fois une antenne de l'université de Reims, un IUT – composante de cette même université – et une université de technologie, ce qui se traduit à la fois par un rôle majeur dans la démocratisation de l'enseignement supérieur (fort taux de boursiers et de bacheliers non généraux) et par une capacité d'attraction extra-régionale forte, essentiellement due à l'université de technologie de Troyes.

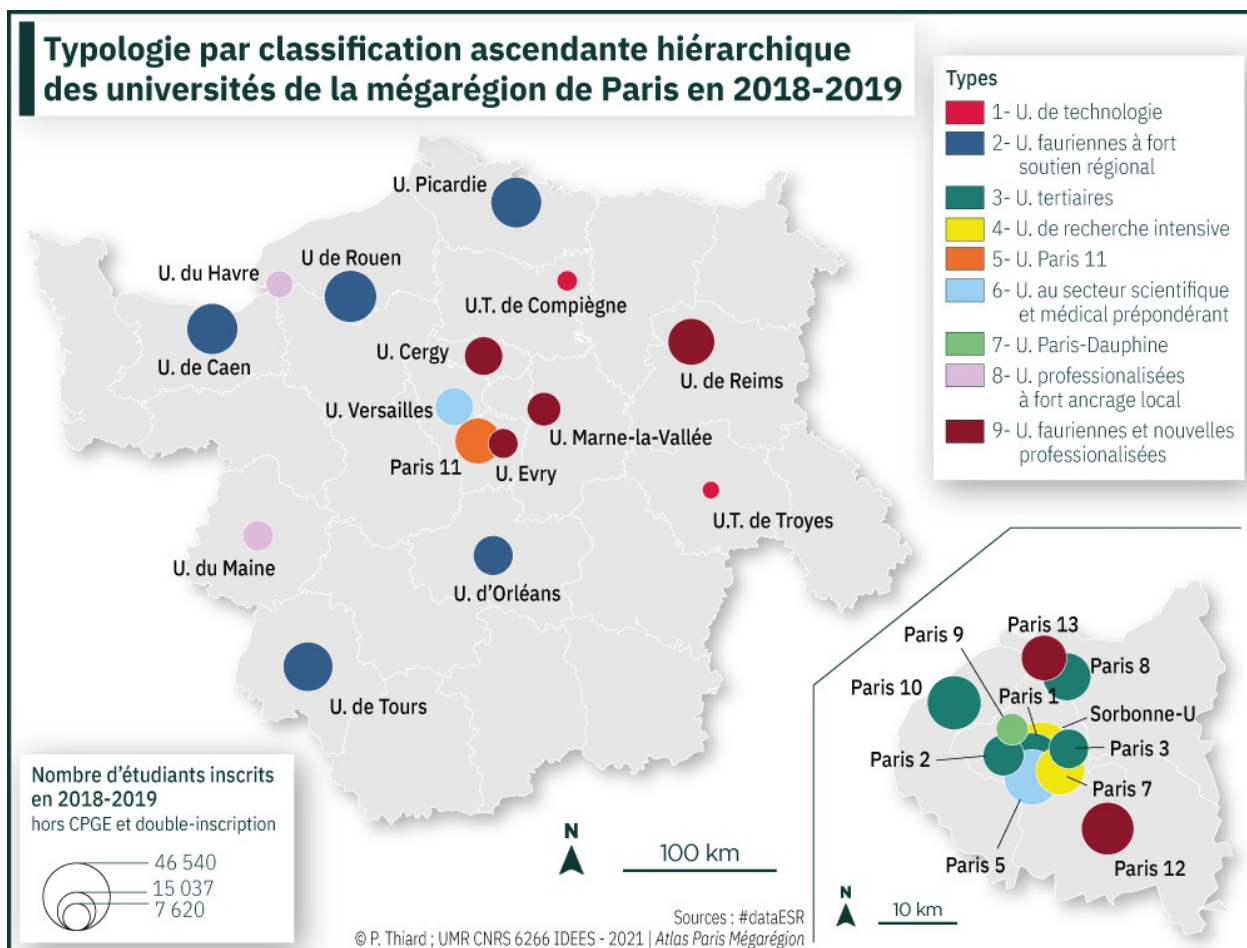
Ces vocations singulières des territoires universitaires de la mégarégion dessinées par les flux d'étudiants en premier cycle sont le premier indice d'une différenciation croissante des établissements de formation supérieure, ce mouvement n'étant d'ailleurs pas propre à la mégarégion de Paris. La carte 1 et le tableau 2 proposent d'éclairer ce phénomène à travers une typologie des universités par classification ascendante hiérarchique mixant à la fois des indicateurs⁴ de caractérisation du modèle économique des établissements et des données relatives à leur orientation disciplinaire, scientifique et pédagogique. Le parti-pris a été ici de prendre en compte, outre les activités de

formation saisies à travers le profil des étudiants (origine géographique, poids des inscrits en filières professionnelles...), celles qui découlent de l'activité scientifique (productivité de la recherche mesurée par le nombre de publications rapporté à l'emploi scientifique, financements du PIA – programme d'investissement d'avenir – en soutien de ce type d'activité) et celles qui résultent des partenariats que les universités construisent autour de leurs missions d'enseignement et de recherche (part des ressources propres, de l'activité contractuelle et des subventions régionales dans leur fonctionnement). Ces indicateurs ont naturellement leurs limites qu'on abordera un peu plus loin et qui pour certaines sont rappelées en légende du tableau 2. Ils ont néanmoins le mérite de proposer une lecture transversale des missions universitaires et de faire ressortir certains des critères qui contribuent à la différenciation voire à l'individuation des établissements.

L'orientation disciplinaire dominante ou prépondérante est, en première instance, le principal facteur de différenciation des

universités, corrélé avec plusieurs autres indicateurs tels que la dotation ministérielle, le niveau des publications ou le poids des crédits du PIA⁵. Se trouve d'ailleurs ainsi confirmée la pertinence des catégories usuelles mobilisées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche⁶, les universités dites tertiaires (type 3) et les universités de technologie (type 1) se distinguant ici le plus spécifiquement. La classification fait apparaître ensuite la relative convergence de profil des universités « fauriennes » – la plupart pluridisciplinaires avec santé – créées dans les années 1970, tant en petite couronne parisienne que dans le reste du Bassin parisien, avec néanmoins deux nuances : un sous-groupe qui se signale par son fort degré d'accompagnement par les collectivités régionales (type 2) et un autre aux formations de premier cycle sensiblement plus professionnalisées (type 9), au sein duquel ces établissements cohabitent d'ailleurs avec la plupart des universités des villes nouvelles. Ce sont toutefois Le Mans et Le Havre qui présentent le plus fort degré de professionnalisation en premier cycle avec en outre une activité contractuelle très soutenue en

Carte 1



recherche qui signale un fort ancrage socio-économique local. Un autre fait notoire réside enfin dans l'émergence d'universités de recherche (types 4 et 5)⁷, fortement appuyées par le PIA, ce modèle d'université étant probablement aujourd'hui le plus médiatisé à travers les classements internationaux du type de celui de Shangäi.

Mais cette typologie est aussi révélatrice de logiques d'individuation (types 5 et 7), signe que la trajectoire propre à chaque établissement rend les organisations universitaires – comme d'autres – irréductibles aux catégorisations trop tranchées, le référencement à des modèles nécessitant de multiples précautions. L'université Paris Dauphine se remarque ainsi par un poids important des ressources propres qui montrerait, sur la base de données plus détaillées, d'importantes recettes de formation continue. Et Paris Sud, plus encore, se distingue par plusieurs traits, assez insolites, qui montrent aussi la limite des indicateurs choisis et du périmètre de leur collecte. En effet, si les marqueurs d'intensivité de la recherche sont

réels (publications), le poids excessivement modeste des doctorants et plutôt élevé des inscrits en premier cycle ne se comprend qu'en rappelant l'appartenance de cette université à la Comue (Communauté d'universités et d'établissements) Paris Saclay⁸ où sont inscrits la plupart des 2nd et 3^{ème} cycles du groupement. Ce biais de mesure observable pour d'autres établissements comme signalé dans le tableau 2 confirme que l'autonomie des universités, effective depuis la loi LRU – Libertés et responsabilités des universités – de 2007, et que l'incitation qui leur est faite de s'inscrire dans des stratégies partenariales (constitution des PRES – pôles de recherche et d'enseignement supérieur –, puis de COMUE ; appels à projets du PIA) justifie désormais une approche beaucoup plus systémique des opérateurs et de leurs activités. C'est en effet le plus souvent à cette échelle que s'objectivent certaines des logiques d'individuation des opérateurs, logiques que d'autres données que celles retenues permettraient certainement de mettre en évidence pour ceux des établissements que nous avons désignés ici sous l'appellation d'universités

Tableau 2

Profil statistique moyen de chaque classe de la typologie des universités de la mégarégion obtenue par classification ascendante hiérarchique										
Types	Part des ressources propres dans les produits encaissables 2019 (%)	Part des crédits du PIA dans les ressources propres 2019 (%)	Part des contrats dans les ressources propres ¹ 2019 (%)	Part des subventions régionales dans les ressources propres 2019 (%)	Subventions de l'État notifiées par étudiant 2017 (€)	Nombre de publications annuelles par emploi ² 2015-2013	Part des étudiants d'origine autre que locale ³ 2018-2019 (%)	Part des étudiants en troisième cycle ⁴ 2018-2019 (%)	Part des étudiants en DUT et licence professionnelle 2018-2019 (%)	Part des étudiants en sciences pour l'ingénieur et santé 2018-2019 (%)
1- Universités de technologie	27,1	6,6	4,9	16,3	9854	0,6	55,5	6,0	1,5	96,7
2- Universités fauriennes à fort soutien régional	16,0	3,0	3,4	25,5	6794	0,5	22,4	2,4	14,8	40,5
3- Universités à dominante tertiaire	15,3	3,5	3,7	0,5	5025	0,4	26,7	5,4	2,1	2,7
4- Universités de recherche intensive	17,9	13,0	14,4	3,4	9495	1,8	27,0	6,9	1,0	62,7
5- U Paris 11	19,1	39,2	5,6	3,6	12839	1,6	24,2	0,3	20,6	68,4
6- Universités au secteur scientifique et médical prépondérant	21,5	9,5	8,6	4,8	7611	1,4	23,3	2,0	10,8	54,8
7- U. Paris Dauphine	47,6	0,0	1,5	0,3	5414	0,4	38,2	2,9	0,0	11,0
8- Universités professionnalisées à fort ancrage local	14,5	1,6	19,3	10,1	7677	0,5	19,2	2,5	25,0	38,7
9- Universités fauriennes et nouvelles professionnalisées	17,3	3,0	5,1	4,7	7466	0,4	15,8	2,3	19,1	37,0
Ensemble des universités	18,8	5,8	6,4	8,9	7362	0,7	25,1	3,5	11,4	39,3

En rouge les variables de la classification excédant -2 ou +2 écart-types sur les classes concernées.

¹Contrats et prestations de recherche ANR et hors ANR.
²La notion d'emploi correspond aux ETPT (équivalent temps plein travaillé) notifiés aux établissements dans leur plafond d'emploi (source : Loi de finances 2017). Les données de publication non disponibles pour les universités du Havre, Paris 2, Paris 3 et Paris 8 ont été neutralisées.
³L'origine extra-locale des étudiants correspond aux flux provenant d'autres départements que le département d'implantation et les départements limitrophes.
⁴Cette donnée a été neutralisée pour les universités Paris 12 et Marne-la-Vallée car les doctorants y étaient comptabilisés à l'échelle de la COMUE Paris-Est et sur un périmètre plus vaste que ces deux universités.

Sources : #dataESR © P. Thiard ; UMR CNRS 6266 IDEES - 2021 | Atlas Paris Mégarégion © UMR CNRS 6266 IDEES, Université de Rouen-Normandie

fauriennes.

En conclusion, les établissements universitaires de la mégarégion ne font pas système malgré des déterminants communs à leur formation au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, leur trajectoire de différenciation voire d'individuation progressive à partir du modèle de l'université faurienne renvoyant plutôt aux choix stratégiques qu'ils ont opérés au cours du temps. Certes, les flux étudiants de premier cycle et les enjeux propres à la

constitution d'universités de recherche intensive, aux activités très imbriquées avec celles des organismes nationaux de recherche, dessinent des logiques fonctionnelles et spatiales de type centre-périphérie objectivables par certains indicateurs. Mais ces enjeux particuliers ne sauraient épuiser l'ensemble du rôle économique, social et sociétal que remplissent aujourd'hui les universités de la mégarégion de Paris dans la diversité de leurs profils, différenciation et individuation de ces organisations étant désormais le fait dominant.

¹ Universités d'Évry, de Cergy-Pontoise, de Marne-la-Vallée, de Versailles Saint-Quentin.

² La loi Faure ou loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968 a donné naissance à un modèle d'universités, les universités parfois appelées « fauriennes » qui sont par nature pluridisciplinaires et se sont initialement structurées à partir des composantes de formation et de recherche dont elles ont opéré l'agrégation (Guiselin, 2018).

³ Le maximum atteint en Seine-Saint-Denis confirme d'ailleurs toute la permanence de l'enjeu de démocratisation des formations supérieures dans notre société.

⁴ Base des indicateurs financiers des opérateurs de l'enseignement supérieur français – portail #DataESR – pour les données issues des comptes financiers ; documentation relative aux lois de finances (République Française, Budget général. Mission interministérielle. Projets annuels de performances. Annexe au projet de loi de finances pour 2019, "Recherche et enseignement supérieur", p. 112) pour les subventions notifiées par étudiant et les emplois notifiés à l'établissement ; statistiques sur les effectifs d'étudiants inscrits par établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur (hors doubles inscriptions CPGE – classes préparatoires aux grandes écoles) du portail #DataESR pour les données relatives aux formations ; données du Web of Science analysées par l'observatoire des sciences et techniques (OST) dans le cadre du programme Iperu – Indicateurs de production des établissements de recherche universitaire (Hcéres, OST, IPERU. Positionnement des établissements dans l'espace mondial des publications, novembre 2019) pour les publications scientifiques.

⁵ Le taux de corrélation est respectivement de 81 %, 45 % et 42 % pour ces trois indicateurs, les universités de sciences et technologie étant par nature plus coûteuses en fonctionnement (environnement matériel de la formation comme de la recherche) et le *Web of science*, qui mesure l'activité de publication, surdéterminant la production scientifique des disciplines concernées.

⁶ Ces catégories sont les universités pluridisciplinaires avec santé, les universités pluridisciplinaires sans santé, les universités scientifiques et/ou médicales, les universités tertiaires (droit et économie ou lettres et sciences humaines), les universités de technologie.

⁷ Notons que l'université Paris-Diderot (Paris 7) qui appartient à ce groupe a fusionné au 1^{er} janvier 2020 avec l'université Paris-Descartes (Paris 5).

⁸ Avec laquelle elle a d'ailleurs fusionné au 1^{er} janvier 2020.

Bibliographie

- Baron, M. et Berroir, S. (2007), Paris et le système universitaire français : mythe et réalités, *Annales de géographie*, 655, 3-22
- Baron, M. (2010), Universités et recherche, quelles dynamiques ?, *Les cahiers de l'IAU Ile-de-France*, 153, 53-55
- Bourillon, F. et al. (Dir.) (2016), *De l'Université de Paris aux universités d'Ile-de-France*, Rennes, PUR, 354 p.
- Frouillou, L. (2017), *Ségrégations universitaires en Île-de-France. Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes*, Paris, La Documentation française (Études et recherche), 208 p.
- Guiselin, E-P. (2018). L'Université faurienne, cinquante ans après la loi d'orientation, *Revue française de droit administratif*, 4, 715-727
- Musselin, C. (2017), *La grande course des universités*, Paris, Presses de Sciences po, 304 p.